



ADULLACT

Communiqué de presse

Montpellier, le 10 Décembre 2024

« Territoires Numériques Libres 2024, les résultats sont là ! »

Depuis sa 1ère édition, le label **Territoire Numérique Libre** récompense les initiatives et politiques en faveur des logiciels libres dans les collectivités territoriales.

Créé par l'association ADULLACT et soutenu par plusieurs associations et acteurs du Libre (AFUL, APRIL, CNLL, DÉCLIC, NAOS, OW2 et la mairie de Saint-Martin-d'Uriage), le label « Territoire Numérique Libre » réunit chaque année les collectivités qui ont fait le choix de privilégier les usages numériques **libres, ouverts et collaboratifs**. Ce label promeut notamment l'utilisation et le développement mutualisé de logiciels libres, vecteurs d'indépendance, de souveraineté numérique et d'économie d'argent public. Le label est un outil d'auto-évaluation, mais également un outil de sensibilisation pour les élus, agents et administrés.

Cette année, les 24 lauréats sont :

Huit labellisés niveau 3 : *le Centre De Gestion de Lot-et-Garonne, la Ville de Colomiers, Dracénie Provence Verdon Agglomération, la Ville La Tronche, la Ville de Meylan, la Ville de Saint-Égrève, la Ville de Saint-Loubès, SMEACC ;*

Douze labellisés niveau 4 : *la Ville des Abymes, la Ville de Fontaine, la Ville de Grenoble, le syndicat Fibre 64, la Ville de Lyon, la Ville de Marseille, la Ville et la Métropole de Montpellier, la Ville de Périgueux, le Syndicat Intercommunal SITPI, le syndicat SOLURIS, la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy, la Ville de Villejuif ;*

Quatre labellisés niveau 5 : *le Syndicat Morbihan Énergies, la Ville de Boé, la Ville d'Abbeville et la Ville d'Échirolles.*

La remise des labels Territoire Numérique Libre a eu lieu mercredi 4 décembre 2024, lors du salon Open Source Experience, au Palais des Congrès à Paris et une quinzaine de participants étaient réunis pour découvrir, lors d'un moment convivial, le palmarès de cette nouvelle édition.

Le jury a également décerné 5 mentions spéciales :

"Meilleure première candidature" à la Fibre64 pour son entrée remarquable au niveau 4 ; "Sobriété Numérique" aux villes des Abymes et de Villejuif pour leurs démarches visant à minimiser l'impact environnemental du numérique ; "Mutualisation" à la ville d'Échirolles pour ses initiatives en lien avec cette thématique, telles que le projet Alpes Numérique Libre et "Coup de cœur du jury" à la ville de Vandœuvre-lès-Nancy, dont la candidature a été particulièrement appréciée par les membres du jury.

Plus de détails sur les résultats de cette 9ème édition :



[Territoire Numérique Libre – Edition 2024](#)